

27. STANDARDS PLONGEUR 4★

27.1 GÉNÉRALITÉS

27.1.1 COMPÉTENCES

Le brevet plongeur 4★ valorise une expérience reconnue en situation et ne doit pas être un examen.

27.1.2 EXIGENCES

- ◆ Être âgé de 18 ans au moins.
- ◆ Être détenteur du brevet plongeur 3★ Lifras.
- ◆ Être en possession de la spécialité Plongée Profonde à l'Air.
- ◆ Être membre d'un club affilié à la Lifras ayant le statut d'école.
- ◆ Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la plongée en ordre de validité.

27.1.3 PRÉROGATIVES

- ◆ Plonger jusqu'à maximum 20 mètres avec un plongeur 1★.
- ◆ Plonger jusqu'à maximum 40 mètres avec un plongeur 2★ minimum.
- ◆ Plonger au-delà de 40 mètres avec un plongeur 3★ minimum, titulaire de la spécialité PPA.
- ◆ Suivre la formation de pédagogie théorie – « Piscine » dispensée aux candidats AM (valable jusqu'au 31 décembre de la troisième année N+3).

27.2 HOMOLOGATION

Le candidat doit :

- ◆ Avoir cinq affiliations à la Lifras dont deux depuis l'obtention du brevet de plongeur 3★ Lifras.
- ◆ Depuis l'obtention de son brevet de plongeur 3★, avoir effectué au moins :
 - ✓ 100 plongées dont 50 à minimum 30 mètres et 20 en « Mer » au-delà de 40 mètres.
- ◆ Totaliser :
 - ✓ Au moins 160 plongées et 80 heures d'immersion.
 - ✓ Au moins 50 plongées en « Mer » dont minimum 20 en « Mer à marée ».
- ◆ Être en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS) en ordre de recyclage.
- ◆ S'affranchir des frais d'homologation.